



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 47130

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le contenu des études médicales. La médecine en général a accru ses connaissances sur les pathologies et sur les réactions du corps humain. Les patients constatent une évolution de la conduite des praticiens allant plus vers une attitude de techniciens des maladies. Le besoin d'écoute de la personne est aussi important que le diagnostic clinique. Il devient indispensable d'inclure dans toutes les filières médicales et tout au long du cours des études : la psychologie, l'écoute, les relations entre thérapeute et patient. Il lui demande quand le Gouvernement entend prendre en compte cette modification dans les études médicales.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a annoncé lors de la clôture des états généraux de la santé, le 30 juin 1999, la nécessité de réformer les études médicales afin de redonner sa place à la médecine générale, de modifier l'enseignement du deuxième cycle pour le rendre plus ouvert sur la société, de créer un diplôme national de fin de deuxième cycle pour établir des passerelles avec d'autres disciplines, et de modifier l'accès au troisième cycle par un concours de l'internat anonyme, national, et classant, la médecine générale étant traitée comme une spécialité, sa durée de formation passant de cinq à six semestres. Cette réforme des études s'insère dans un projet plus global qui tend à promouvoir une médecine plus proche des patients, ce qui passe notamment par la reconnaissance des droits des personnes malades. Les dispositions relatives à l'accès au troisième cycle des études médicales sont inscrites dans le projet de loi de modernisation sociale. L'organisation du troisième cycle ne peut être élaborée qu'en prenant le temps nécessaire à une bonne information et à une concertation avec tous les partenaires. C'est dans cet esprit que la commission pédagogique nationale des études médicales a été consultée sur la refonte des enseignements du deuxième cycle. Ainsi, dès le deuxième cycle, les dispositions réglementaires relatives au programme des enseignements prévoient que l'enseignement porte notamment sur les facteurs psychologiques afin de sensibiliser les étudiants sur l'importance des relations avec les patients. Ils devront également être à même d'informer les patients et leurs familles en termes simples et compréhensibles pour mieux les associer aux décisions qui les concernent. Les dispositions réglementaires concernant le nouveau programme du deuxième cycle vont être publiées dans les toutes prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47130

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3361

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5528